## VILLE DE ROYAN



## **DECISION**

N.REF / EH.BD DC N°10/036 Fixant le tarif des cirques à la Tâche Verte

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. « Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales »,

. « Vu l'arrêté ASG n° 10.0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales ».

## DECIDE

- De compléter les tarifs d'occupation du domaine public à caractère commercial comme suit :
- A compter du 15 juillet 2010 pour les cirques jusqu'à 350 m² à la Tâche Verte : 150 euros /jour.
- D'encaisser la recette correspondante au compte 73368 Fonction 911 du Budget communal.

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 16 juillet 2010 Fait à ROYAN, le 15 juillet 2010 Pour le Député-Maire, Le Premier Adjoint, Bernard GIRAUD